DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC EOLIEN EN MER AU LARGE DE DUNKERQUE

GROUPE TÉMOIN: SYNTHÈSE DES RÉFLEXIONS

PRÉAMBULE

Le groupe témoin a réuni des habitantes et habitants du territoire, volontaires pour suivre avec attention le débat public sur le projet de parc éolien au large de Dunkerque, travailler entre eux au cours de trois journées d'échange programmées sur la période du débat et produire une contribution exprimant leurs avis tant sur le projet soumis au débat que sur le débat lui-même.

L'activité du groupe témoin a été perturbée par le confinement d'octobre 2020 et 19 personnes ont finalement participé à l'ensemble des travaux. La dernière réunion du groupe n'a pas pu se tenir en présentiel et les participants n'ont pas pu confronter leurs points de vue sur les thématiques abordées dans les réunions du débat public tenues après le 17 octobre. De ce fait, certains aspects du projet ne sont pas abordés dans la contribution du groupe témoin.

Cette contribution, dont la finalisation s'est faite sur la base d'échanges par voie électronique, veille à respecter la diversité des points de vue exprimés et, soumise à tous, n'a pas appelé d'objections.

DES QUESTIONS SUR LE DÉBAT

Les membres du groupe témoin ont apprécié leur participation à cette modalité du débat, l'ambiance qui a régné au sein du groupe témoin et la qualité des échanges. Ceux-ci ont permis à des points de vue variés, parfois très opposés, de s'exprimer dans le calme et l'écoute. Certains ont regretté l'absence de jeunes participants dans le groupe.

La qualité de l'animation par les membres de la CPDP a également été appréciée. L'impartialité, l'écoute et les réponses apportées ont été soulignés, même si beaucoup regrettent que des questions soient, à ce stade, sans réponses de la part des maîtres d'ouvrage (composition du parc, études faune/flore en cours, manque de retour d'expérience...).

Le groupe témoin s'interroge par ailleurs fortement sur la portée du débat public ? Le groupe reconnaît qu'il a pu poser des questions et émettre un avis mais il s'interroge sur la suite qui sera donnée. Il se demande si « les dés ne sont pas pipés », si le projet n'est pas déjà décidé, le débat public n'étant vu que comme une obligation légale pour le maitre d'ouvrage, voire un simulacre.

DES INTERROGATIONS SUR L'OPPORTUNITÉ ET LA LOCALISATION DU PROJET

Ce projet correspond-il à un réel

besoin pour l'avenir?

- → La question de l'utilité du projet pour la production d'électricité nationale a fait l'objet d'échanges intenses au sein du groupe. Pour certains la priorité doit aller à la réduction de la consommation, par un effort de sobriété et d'amélioration de l'efficacité énergétique ; pour d'autres, la priorité doit aller à des productions d'électricité pilotables comme l'hydraulique ou le nucléaire. A l'inverse, un certain nombre de participants sont attachés à l'éolien, élément de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique.
- → Dans le cadre de réseaux électriques européens interconnectés, parfois la France vend de l'énergie à l'étranger, parfois elle en achète, en fonction des besoins : l'objectif d'exportation d'une électricité excédentaire produite par le projet n'est pas considéré comme une justification du projet.

Pourquoi ce projet à cet endroit,

au large de Dunkerque ?

- → Le groupe considère ne pas disposer d'éléments satisfaisants sur les critères de choix de la zone d'implantation ni sur la procédure qui y a conduit.
- → La zone d'implantation est à la fois jugée comme trop près de la côte, ce qui rend les éoliennes, dont la grande taille a été soulignée, trop visibles et trop près du dispositif de séparation du trafic maritime au large, ce qui crée des risques de collisions de navire en difficulté.
- → Par ailleurs, le groupe note l'intérêt pour les communes comme pour le secteur de la pêche de percevoir la taxe sur l'éolien en mer, tout en se demandant si l'intérêt financier compenserait vraiment les impacts négatifs du projet pour les intéressés.

DES ASPECTS EN DÉBAT

L'impact sur le paysage

- → Après avoir vu quelques simulations, les participants se rendent bien compte que les éoliennes seront bien visibles, que l'on soit pour ou contre le parc.
- → Certains membres du groupe expriment des Inquiétudes sur la perte de valeur immobilière et la perte de perspectives pour les habitants du front de mer
- → Peut-on s'habituer à la visibilité d'un parc éolien : les avis sont partagés. Est-ce que dans 10 ans, les habitants y feront encore attention ou le parc se sera-t-il fondu dans le paysage?
- → Il y a des craintes sur la composition du parc et le regret que le projet ne soit plus précis à ce stade (beaucoup de petites éoliennes ou moins de plus grandes éoliennes ?)
- → Enfin, les membres du groupe rappellent la dimension historique de cette zone en mer, lieu de l'opération Dynamo en mai-juin 1940 : il leur paraît important que les maîtres d'ouvrage respectent à la fois les traces matérielles existantes et la dimension symbolique de l'évènement.

Il y a des suggestions pour déplacer le parc vers Dunkerque Ouest (plus industriel) plutôt que à Dunkerque Est comme il est prévu à ce stade (plus orienté nature, « poumon vert »).



L'impact sur l'emploi

- → Le constat est fait que la production des principales composantes du projet ne sera pas nécessairement faite en France et que les choix sont entièrement entre les mains des maitres d'ouvrage, avec des obligations d'appels d'offre européens.
- → Le même constat est fait que la mise en place et le génie civil peuvent ne pas être faits par des entreprises locales non plus.
- → En permanence le rappel a été fait des espoirs nés des promesses d'emplois locaux liés au projet de terminal méthanier (dont le maître d'ouvrage était le même que le parc éolien), espoirs déçus avec peu d'emplois locaux et de nombreux travailleurs détachés.
- → Des attentes sont exprimées sur le rôle que pourrait avoir le port de Dunkerque dans le transport des éoliennes.
- → Le regret est donc fort que la filière éolienne en France ne permette pas de produire en France.
- → L'espoir est exprimé que les emplois de maintenance puissent être des emplois locaux ,avec le souhait émis que des formations soient mises en place pour que la main d'œuvre puisse être locale.
- → Mais globalement le sentiment dominant est celui d'un investissement très important pour des retombées locales qui seraient très faibles.

En parallèle beaucoup de questions ou d'inquiétudes se sont exprimées pour certaines activités existantes sur le territoire :

- → Quel impact sur la pêche : sera-t-elle autorisée dans le parc ? quel impact du parc sur la ressource halieutique ? tant durant la phase de construction du parc que durant la phase d'exploitation. Les espèces qui vont fuir lors de la construction vont-elles ensuite se réapproprier les « lieux » ?
- → Des inquiétudes sur les emplois qui pourraient être perdus à cause d'une baisse de l'attractivité touristique à cause de la vue du parc éolien
- → Enfin, l'impact économique est également souligné pendant la phase de travaux, mais également grâce aux retombées économiques versées par le maitre d'ouvrage aux collectivités locales.

L'impact sur les milieux naturels

- → Le groupe témoin regrette que, globalement, peu de réponses soient disponibles sur les questions qu'il se pose, notamment par des retours d'expérience sur des parcs éoliens en mer existants.
- → Des attentes sont exprimées au sujet de l'étude d'impact avec une incompréhension récurrente des participants sur le fait qu'elle ne fasse que débuter alors qu'elle aurait dû être un élément du débat.
- → Le groupe témoin se demande comment un parc éolien peut être installé en conformité avec les deux zones Natura 2000 des Bancs de Flandres présentent sur son emprise, la Zone de protection spéciale (ZPS) au titre de
- la directive Oiseaux, du fait de la présence d'un grand nombre d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaires, principalement migrateurs, et la Zone spéciale de conservations (ZSC) au titre de la directive Habitats faune flore, du fait de la présence de différentes espèces de mammifères marins sur les bancs de sable.
- → Les impacts potentiels sur les oiseaux ou les chiroptères empruntant les couloirs de migration très fréquentés qui traversent la zone du parc sont considérés comme un point très sensible, avec notamment des interrogations sur la vitesse de rotation des pales d'éoliennes.

DES PRÉCONISATIONS

Finalement, les avis sont partagés entre les membres du groupe témoin.

Certains, les plus nombreux au sein du groupe, refusent le projet de parc éolien, tant par « philosophie » (plutôt réduire la consommation énergétique, pourquoi Dunkerque) qu'à cause de ses impacts négatifs (impacts paysagers, craintes sur la pêche, impacts sur les oiseaux migrateurs, risques d'accidents de navigation maritime...).

A l'inverse, d'autres estiment que l'on peut s'habituer à voir des éoliennes et que l'éolien et, plus généralement, les énergies renouvelables font partie des évolutions de la société pour lutter contre le changement climatique.

En tout état de cause, si le projet devait se réaliser, les membres du groupe sont unanimes pour demander que les maîtres d'ouvrage proposent et mettent en œuvre des mesures concrètes permettant que les impacts négatifs pour le territoire, notamment sur la faune aviaire, soient le plus possible réduits et pour que les retombées positives, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, soient maximales.



